

# L'EPS EN CLASSE DE PREMIERE A STAN (2018-19)

## 1°) INFORMATIONS GENERALES :

L'EPS est une discipline **obligatoire**, présente dans le 1° groupe des épreuves du baccalauréat.

Les élèves choisissent un menu composé de 3 activités en lien avec 3 compétences différentes (Bulletin officiel spécial n° 4 du 29 avril 2010). Les élèves conservent dans la mesure du possible ce menu en classe de terminale. L'évaluation des acquisitions se déroule à la fin de chaque trimestre.

## 2°) UN CAS PARTICULIER : LES INAPTITUDES ET DISPENSES :

Le médecin prononce l'inaptitude et **l'enseignant dispense de cours**. Cette règle implique la présence de **TOUS** les élèves (**aptes ou non**) en EPS. Aucun rendez-vous médical ne doit être pris sur les heures de cours.

**Un élève inapte pourra être évalué lors de chaque trimestre sur les connaissances acquises et les attitudes démontrées.** Le parcours de l'élève inapte doit être le suivant :

- Début de cours : Présentation A L'ENSEIGNANT D'EPS du certificat médical type ou de la demande exceptionnelle de dispense (ces deux documents sont dans le carnet de correspondance).

- l'enseignant décide de l'admission de l'élève en permanence ou de son maintien en cours pour des tâches d'observation, d'aide...

- **un élève absent en EPS et présent au cours suivant sera sanctionné.**

- Les DISPENSES ANNUELLES NE PEUVENT ETRE DECLAREES QUE SUR PRESENTATION DU **CERTIFICAT MEDICAL TYPE PLACE DANS LE CARNET DE CORRESPONDANCE. Pour une inaptitude de plus de 3 mois, l'établissement informera le médecin scolaire. L'élève dispensé à l'année sera présent en cours d'EPS.**

## 3°) LE CHOIX DES « MENUS » et LES ENSEIGNANTS RESPONSABLES :

### En 1°ES, L, STMG :

Bernadette CHEZE	Volley-ball	Danse	Demi-fond
Marie Luce DESMEDT	Relais Vitesse	Basket	Sauvetage
Jean Luc GRATALOUP	Pentabond	Gym	Volley-ball
Thomas LAHOUCHE	Danse	Handball	Natation : 3x50m

### En 1°S :

Bernadette CHEZE	Volley-ball	Danse	Demi-fond
Hervé RAOUL	Gym	Relais Vitesse	Handball
Veronique FLOQUET	Sauvetage	Basket	PENTABOND

## 4°) CRITERES DE NOTATION PAR ACTIVITE:

\* **LES SPORTS COLLECTIFS** : lors de matches dont les résultats sont pris en compte, le jury note chaque joueur au plan individuel et collectif dans les registres d'attaquant et de défenseur.

\* **LE SAUVETAGE** : Un parcours de 200m comportant 8 obstacles à franchir en immersion. Cette distance doit être nagée en moins de 5mn20 pour les candidats et en moins de 5mn40 pour les candidates. La note prend en compte le nombre d'obstacles franchis et le temps réalisé (10 points), le temps nécessaire pour remonter le mannequin (5 points) et le projet de l'élève lié au nombre d'obstacles à franchir (5 points)

\* **LA NATATION DE VITESSE** : 100m chronométrés en valorisant l'utilisation du crawl. Les points sont accordés comme suit : 6 points sur le temps réalisé, 4 points sur la maîtrise respiratoire, 5 points sur la distance nagée en crawl et 5 points sur la prévision du temps effectué et les nages utilisées.

\* **LA GYMAU SOL** : lors d'un enchaînement d'au moins 6 figures différentes dont obligatoirement une série acrobatique de 3 éléments, 1 passage par la verticale renversée et 1 saut, le jury note la difficulté des figures réalisées (6 points), la qualité de la prestation (11 points), le jugement de la prestation d'un partenaire (3 points).

\* **LE PENTABOND** : Il s'agit d'aller le plus loin possible en 5 bonds dont le 1° est un cloche pied. Cinq essais sont autorisés. La note prend en compte la moyenne des 2 meilleurs sauts (15 points), l'échauffement et la récupération (5 points)

\* **LA COURSE DE RELAIS** : les élèves réalisent un 50m et 2 relais de 2x50m. La note prend en compte la performance sur 50 mètres individuel (5 points), la différence entre la somme des temps réalisés sur 50 m. des 4 relayeurs, et le meilleur temps des 2 relais effectués (5 points), la somme des 2 performances réalisées lors des 2 parcours de relais, dont l'un avec changement des postes 1-2/3-4 (5 points). L'échauffement avant l'épreuve, la récupération après l'effort, et la validation des zones de transmission (5 points).

\* **LE DEMI FOND** : Les élèves doivent faire trois courses de 500m entrecoupées de 10mns maximum de récupération. Le jury note les temps cumulés (14 points) et l'écart avec les temps prévus (6 points).

\* **LA DANSE** : les élèves doivent présenter et juger une chorégraphie collective. Le jury note la composition (8 pts ), l'interprétation (9 pts ), l'appréciation (3 pts ).

## L'EPS OPTION FACULTATIVE EN CLASSE DE TERMINALE

**1°) C'est un examen ponctuel.** Les élèves sont notés au mois de mai par un jury composé de professeurs de l'Académie.

**2°) L'épreuve facultative d'EPS a changé en juillet 2012,** les élèves peuvent dorénavant choisir une activité parmi les 5 suivantes:

- Natation de distance
- Judo
- Tennis
- danse (dite "danse EPS", cumulable avec l'option Arts-danse)
- rugby.

**Cumul d'une activité en épreuve facultative avec une activité retenue pour l'enseignement commun :** désormais, il est possible de présenter une activité au titre des enseignements communs, et simultanément au titre de l'option facultative.

**3°) L'élève dispensé d'EPS ne peut participer.**

**4°) Un excellent niveau est réclamé :** niveau 5 des référentiels nationaux

**5°) La note est donnée pour 16 pts par la prestation physique et pour 4 pts par un entretien avec le jury.**

**6°) Un document est distribué aux élèves en cours d'année par le secrétariat du lycée. Il doit être signé par le professeur d'EPS**

Cf : Bulletin Officiel spécial n°5 du 19 juillet 2012.

: Nouveaux barèmes : niveau 5 : Bulletin officiel n° 25 du 21-6-2018.

: Organisation des épreuves : <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/eps/wp-content/uploads/sites/20/2018/01/LIVRET-Candidat-%C3%A9preuves-facultatives-EPS-Acad%C3%A9mie-NICE-1-1.pdf>